



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 mai 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Féliciter le Théâtre Desjardins qui a remporté le Prix RIDEAU pour la Meilleure direction artistique et a été recommandé parmi les huit finalistes du 39^e Grand prix du Conseil des arts de Montréal.

10.05 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Catherine Margaret McBurney à la suite de son décès.

10.06 Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2025, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 28 avril 2025, à 14 h.

10.07 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459016*

Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle tenue le 21 janvier 2025.

10.08 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459021*

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 9 avril 2025.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Déclaration pour souligner la Journée internationale des familles qui sera célébrée le 15 mai 2025.

15.02 Déclaration

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie qui sera célébrée le 17 mai 2025.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151014

Octroyer un contrat à Uniroc Construction Inc., au montant de 474 997,14 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle, Dépense totale 536 613,88 \$, taxes incluses, (contrat 474 997,14 \$ + contingences 47 366,83 \$ + incidences 14 249,91 \$), dans le cadre de l'appel d'offres public n° 861242.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151017

Octroyer un contrat à Construction Viatek Inc., pour des travaux de voirie dans les rues Bédard, Lyette et l'avenue des Rapides et remplacement de branchement d'eau en plomb sur la rue Bédard entre l'avenue Dollard et la rue Clément dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 1 222 308,21 \$, taxes incluses, (contrat 1 062 792,34 \$ + contingences 116 561,08 \$ + incidences 42 954,79 \$) - Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 853426.

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Direction des travaux publics - 1257151018

Octroyer un contrat à Groupe ERM Inc., au montant de 570 276 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement de parement de brique sur la façade principale du Centre Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle - dépense totale de 769 872,60 \$, taxes incluses, (contrat : 570 276,00 \$ + contingences: 114 055,20 \$, + incidences: 85 541,40 \$) - Dans le cadre de l'appel d'offre n° 863866. De demander au comité exécutif d'effectuer les virements de crédit à cet effet.

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1250269002

Octroyer un contrat à COEX Architecture S.E.N.C.R.L. au montant de 283 815,79 taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 397 342,11 \$, taxes incluses, (contrat : 283 815,79 \$ + contingences: 56 763,16 \$ + incidences: 56 763,16 \$) - Dans le cadre de l'appel d'offre public n° 854466.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484011

Autoriser une contribution financière de 500 \$ pour soutenir la 28^e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. qui aura lieu le 1^{er} juin 2025 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484014

Autoriser une contribution financière de 250 \$ pour l'évènement TEA PARTY / Levée de fonds du Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL), pour soutenir les programmes LMRC de tutorat et de STIM destinés aux enfants issus de communautés marginalisées, qui aura lieu le 31 mai 2025.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484017

Accorder une contribution financière de 350 \$ au Club Âge d'Or Ste-Catherine-Labouré pour soutenir l'élaboration d'un carnet d'activités pour les personnes du troisième âge.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259309006

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 1 038 816 \$, incluant les taxes si applicables, à sept organismes dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) et approuver les projets de convention à cette fin.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1257151016

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation du secteur du parc des Saints-Anges (SUM_LAS25-0923), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2024.

30.02 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258891008

Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, situé au 7710 boulevard LaSalle.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255247005

Autoriser le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (CBAC) à tenir l'événement « Walk-o-thon » sur la piste cyclable du parc des Rapides entre la Terrasse Serre et le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain (MCKC) le 31 mai 2025 entre 9 h et 11 h et autoriser l'utilisation d'un barbecue dans le parc MCKC lors d'une fête de 11 h à 12 h à la suite de l'événement.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255247006

Autoriser l'Association Cameroun Goodwill de Montréal à utiliser des barbecues et à obtenir un permis d'alcool pour les événements suivants; Goodwillers Family and Integration Day le 12 juillet 2025 et pour le Cameroon Cultural Festival le 19 juillet 2025. Les événements se tiendront au parc Cavelier-de-LaSalle.

30.05 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817008

Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de la rue Terrasse Bourdeau pour la 5^e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 7 mai 2025.

30.06 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817007

Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 6 juin 2025 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

30.07 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817006

Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 22 mai 2025 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

30.08 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255247003

Autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) à organiser une procession le 18 mai 2025 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa.

30.09 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1257817009

Autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, via sa cantine à l'intérieur du chalet du parc Riverside, du 5 mai au 1^{er} novembre 2025. Et autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à tenir des barbecues lors des matchs du mois d'août 2025.

30.10 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459022

Autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel deux camions de rue seront présents, le 13 juin 2025 de 16 h à 20 h.

30.11 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1257817010

Autoriser la Nouvelle École Secondaire à tenir un Triathlon et une Course des couleurs dans les rues Ducas, Jean-Chevalier et Baxter ainsi qu'au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) le 28 mai 2025.

30.12 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1254361001

Radier des livres de la Ville la somme de 30 986,37 \$ en capital et tout solde dû réclamée à 9181-5712 Québec inc. dans le cadre du projet Bois-des-Caryers, recouvrement pour la réfection de coupe et raccordement d'égout, compte 80-164374-1 exercice 2013 mod 01 (17 400,00 \$) / et pour les honoraires professionnels et surveillances internes, compte 80-164374-1 exercice 2014 mod 01 (13 586,37 \$) / Imputation: Arrondissement LaSalle.

30.13 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1259546002

Radier des livres de la Ville la somme de 108 989,82 \$ en capital et tout solde dû pour des coûts de surveillance des travaux de construction et frais de laboratoire (projet Bo-Bois, LaSalle), compte 80-234991-1, exercice 2019 mod 01 à 04.

30.14 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1253035004

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 21 avril 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2025.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484013

Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-2 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C02-07.

40.02 Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484012

Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-1 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C01-12.

40.03 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484015

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 avril 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0174 (PP-36) visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et à définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098.

40.04 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459013

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

PIIAD - Regroupement

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459017

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 225, 5^e Avenue (lot 1 078 360).

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459018

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur la voie publique du bâtiment sis au 370, 7^e Avenue (lot 1 079 084).

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459019

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise située sur une façade donnant sur une voie publique au bâtiment situé au 7726, rue Broadway (lot 1 078 653).

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459020

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise et modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voir publique au bâtiment sis au 342-344, 1^{re} Avenue (lot 1 080 117).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1256456006

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 42
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1255459016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle tenue le 21 janvier 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 21 janvier 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 14:32

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle tenue le 21 janvier 2025.

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2023, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique. Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé.

Conformément à l'article 3.2 de ce règlement, le comité de transition écologique de LaSalle doit émettre des recommandations et proposer des solutions par rapport aux différentes thématiques de la transition écologique vis-à-vis des mandats qui lui sont attribués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0449 – Adoption - Soumettre pour considération la recommandation émise par le Comité de transition écologique de LaSalle à la rencontre du 25 septembre 2024 concernant la vision et les orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 20 0376 – Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

DESCRIPTION

Le comité de transition écologique de LaSalle s'est réuni le 21 janvier 2025. Lors de cette rencontre, le Comité a passé en revue ses activités pour l'année 2024, qui a représenté sa première année complète d'opération depuis sa constitution. Une présentation du rapport annuel des activités a été faite, suivi de discussions sur les bons coups et les points d'amélioration pour l'année 2025. Ensuite, une présentation du calendrier final des activités de consultation prévues dans le cadre de l'élaboration du Plan local de transition écologique a été présenté.

Le compte rendu des discussions de cette rencontre est déposé au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1255459021

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 9 avril 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 9 avril 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 14:32

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 9 avril 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1257151014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Uniroc Construction Inc., au montant de 474 997,14 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 861242. (Dépense totale 536 613,88 \$: contrat 474 997,14 \$ + contingences 47 366,83 \$ + incidences 14 249,91 \$)

D'octroyer un contrat à Uniroc Construction Inc., au montant de 474 997,14 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 861242. (Dépense totale 536 613,88 \$: contrat 474 997,14 \$ + contingences 47 366,83 \$ + incidences 14 249,91 \$)

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-28 12:39

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1257151014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Uniroc Construction Inc., au montant de 474 997,14 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 861242. (Dépense totale 536 613,88 \$: contrat 474 997,14 \$ + contingences 47 366,83 \$ + incidences 14 249,91 \$)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et de qualité sur ses rues.

Les travaux consistent à reconstruire des sections de trottoirs de différentes longueurs sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle.

Un premier lot de trottoirs est prévu sur les rues locales pour divers besoins de l'arrondissement (ex : sécurisation, nouvelle entrée charretière, mise à jour de rampe d'accessibilité universelle, etc).

Ensuite, un second lot est prévu pour l'exécution de réparations de trottoirs sur les rues d'agglomération artérielles, soit plus précisément une dizaine de rues où une réfection de type planage revêtement (PCPR) est planifiée en 2025 ou 2026 par le SIRR. L'arrondissement prévoit reconstruire au maximum 15% des trottoirs de ces rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0253 - 26 février 2025 (125796001) - Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

CA25 20 0060 – 10 février 2025 (1247151039) - D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

DESCRIPTION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 10 mars 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 avril 2025 et les prix sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 861242 - Contrat T.25-1959.

Quatre (4) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir la liste des preneurs des cahiers de charges en pièces jointes) et trois (3) ont déposé une soumission, soit 75 % des preneurs de cahier des charges. Les trois (3) soumissions ont été déclarées conformes.

Uniroc Construction Inc., n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Uniroc Construction Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Uniroc Construction Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Uniroc Construction Inc., déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, que le soumissionnaire n'est pas inscrit au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où les plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Uniroc Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
Firmes soumissionnaires		Prix de base (incluant taxes)
1	Uniroc Construction inc	474 997,14 \$
2	Groupe ABF	485 105,28 \$
3	Ventec	517 364,51 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		473 576,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes		492 488,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		3,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		42 367,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		8,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		1 420,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		0,3%

Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	10 108,14 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	2,1%

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 0,3 % supérieur au montant de l'estimation.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 47 366,83 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût total des travaux.

Un montant total de 14 249,91 \$, taxes incluses, en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de construction des trottoirs. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux.

TOTAL	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)	%
Contrat	413 130,80 \$	20 656,54 \$	41 209,80 \$	474 997,14 \$	433 735,70 \$	
Contingences	41 197,50 \$	2 059,88 \$	4 109,45 \$	47 366,83 \$	43 252,23 \$	10%
Incidence	12 393,92 \$	619,70 \$	1 236,29 \$	14 249,91 \$	13 012,07 \$	3%
Total	466 722,22 \$	23 336,11 \$	46 555,54 \$	536 613,88 \$	490 000,00 \$	

RÉPARTITION	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat (LaSalle)	165 337,60 \$	8 266,88 \$	16 492,43 \$	190 096,91 \$	173 583,81 \$
Contingences (±12%)	20 201,14 \$	1 010,06 \$	2 015,06 \$	23 226,26 \$	21 208,67 \$
Incidence (3%)	4 960,13 \$	248,01 \$	494,77 \$	5 702,91 \$	5 207,51 \$
Total payé par l'arrondissement	190 498,87 \$	9 524,94 \$	19 002,26 \$	219 026,07 \$	<u>200 000,00</u> \$
Contrat (SIR) - 55859 Programme de maintien des infrastructures routières	247 793,20 \$	12 389,66 \$	24 717,37 \$	284 900,23 \$	260 151,89 \$
Contingences (±8%)	20 996,36 \$	1 049,82 \$	2 094,39 \$	24 140,56 \$	22 043,55 \$
Incidence (3%)	7 433,80 \$	371,69 \$	741,52 \$	8 547,01 \$	7 804,56 \$
Total payé par (SIR)	276 223,36 \$	13 811,17 \$	27 553,28 \$	317 587,80 \$	<u>290 000,00</u> \$
Total	466 722,22 \$	23 336,11 \$	46 555,54 \$	536 613,88 \$	<u>490 000,00</u> \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement LaSalle (rues Locales) par règlement d'emprunt

Un montant maximal de 219 026,07 \$ taxes incluses, ou 200 000,00 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale LAS-0165 Réfection voirie CA24 20 0053, par le biais du programme 55700 Programme de réfection routière - LaSalle.

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Financement du service des infrastructures et du réseau routier (rues artérielles)

Un montant maximal de 317 587,80 \$ taxes incluses, ou 290 000,00 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence ville centre, 23-041 Programme de maintien des infrastructures routières CE23 1617 par le biais du programme 55859 dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024.

Le coût de la dépense assumée par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) est financé par le Règlement d'emprunt (23-041) Maintien des infrastructures routières. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 du SIRR et sera dédiée pour les trottoirs.

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projets	2024	2025	2026	Total
55700 - Programme réfection routière LaSalle LaSalle		200		200
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières SIRR		290		290
TOTAL		490		490

MONTRÉAL 2030

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur ampleur ainsi que de leur durée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 20 mai 2025

Fin des travaux : 15 octobre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica

ZAUER)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Fiorella NUNEZ CARPIO)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce
DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 16 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hasnia KHLOUF
Chef(fe) de section - ingenierie (LaSalle)

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique
et réalisation de projets

Le : 2025-04-16



Dossier # : 1257151017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Construction Viatek Inc., pour des travaux de voirie dans les rues Bédard, Lyette et l'avenue des Rapides et remplacement de branchement d'eau en plomb sur la rue Bédard entre l'avenue Dollard et la rue Clément dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 1 222 308,21 \$ taxes incluses : (contrat 1 062 792,34 \$ + contingences 116 561,08 \$ + incidences 42 954,79 \$) - Appel d'offres public 853426, Contrat R.B. 25-1955.

D'octroyer un contrat à Construction Viatek Inc., pour des travaux de voirie et autres dans les rues Bédard, Lyette et l'avenue des Rapides. Dépense totale de 1 222 308,21 \$ taxes incluses, (contrat : 1 062 792,34 \$ + contingences : 116 561,08 \$ + incidences : 42 954,79 \$) - Appel d'offres public 854326, Contrat R.B. 25-1955.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-29 13:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1257151017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Construction Viatek Inc., pour des travaux de voirie dans les rues Bédard, Lyette et l'avenue des Rapides et remplacement de branchement d'eau en plomb sur la rue Bédard entre l'avenue Dollard et la rue Clément dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 1 222 308,21 \$ taxes incluses :(contrat 1 062 792,34 \$ + contingences 116 561,08 \$ + incidences 42 954,79 \$) - Appel d'offres public 853426, Contrat R.B. 25-1955.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle procèdera au lancement des travaux de réfection de voirie dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) du réseau local. L'objectif est d'améliorer à court terme la chaussée en mauvais état afin de la rendre plus sécuritaire et de meilleure qualité pour les résidents du secteur et les usagers du réseau routier, contribuant ainsi la prolongation de sa durée de vie.

Le financement des travaux de réfection de voirie, sont assumé par le SIRR dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) du réseau local, édition 2025 et par l'arrondissement de LaSalle.

Les rues sélectionnées pour les travaux de PCPR sont :

- Rue Bédard ;
- Rue Des rapides ;

Les travaux de voirie comprendront également le profilage de la chaussé et la construction de trottoirs sur un tronçon de la rue Lyette.

Ces rues, situées sur le réseau local de l'arrondissement, ont été choisies selon les indices de dégradation mesurés lors des auscultations réalisées pour le plan directeur de la Ville de Montréal. La sélection des rues a également été coordonnée avec la Direction de la gestion des actifs (DGA) de façon à s'assurer que les infrastructures d'égouts et d'aqueduc sont en bon état.

Le projet comprend le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb dans la section privée conformément au règlement 20-030, sur la rue Bédard.

Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat consistent principalement en :

- Le planage-revêtement de rues locales;
- La réfection de trottoirs et bordures;
- Le remplacement des entrées de service d'eau en plomb ou autres matériaux non conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0443 - 20 avril 2021 - GDD 1212174001 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CE21 0240 - 17 février 2021 - GDD 1218126001 - Autorisation budget domaine privé (tout exécutant) - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb -

CM20 1372 - 15 décembre 2020 - GDD 1205979003 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de voirie dans les rues Bédard, Lyette et l'avenue des Rapides et remplacement de branchement d'eau en plomb sur la rue Bédard entre l'avenue Dollard et la rue Clément dans l'arrondissement de LaSalle. Les rues sélectionnées répondent préférentiellement aux critères suivants :

- Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGA et aucuns travaux ne sont planifiés;
- Les travaux seront réalisés en 2025
- Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;

Plus en détails les travaux prévus à ce contrat sont divisés ainsi :

Lot 1 : Travaux de (PCPR) et remplacement des entrées de service d'eau sur la Bédard

Lot 2 : Travaux de (PCPR) sur L'avenue des Rapides;

Lot 3 : Travaux de profilage de la chaussée sur la rue Lyette

JUSTIFICATION

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de l'ensemble de ces travaux. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des Travaux de voirie dans les rues Bédard, Lyette et l'avenue des Rapides et remplacement de branchement d'eau en plomb sur la rue Bédard entre l'avenue Dollard et la rue Clément dans l'arrondissement de LaSalle.

Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 13 mars 2025. Un délai de vingt-six (26) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture

des soumissions a eu lieu le 8 avril 2025 à 13h30. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Neuf (9) entreprises ont pris possession des documents et cinq (5) nous a soumis des prix, soit 56 % des preneurs de cahier des charges, deux (2) soumissionnaires sont non conformes.

Le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes.

Construction Viatec Inc. n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Construction Viatec Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Construction Viatec Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Construction Viatec Inc. déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires		Total (Incluant taxes)
1	CONSTRUCTION VIATEK INC.	1 062 792,34 \$
2	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC	1 112 458,14 \$
3	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	1 302 309,79 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 231 589,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes		1 159 186 ,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		239 517,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		22,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-168 797,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-14 %

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 14 % inférieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à CONSTRUCTION VIATEC INC. le plus bas

soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est accordé au montant total de 1 062 792,34 \$, taxes incluses (Dépense totale de 1 222 308,21 \$: contrat: 1 062 792,34 \$ + contingences 116 561,08 \$ + incidences: 42 954,79\$)

Les dépenses totales associées au projet sont réparties tel que le tableau de répartition des coûts ci-dessous :

		Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
RESEP - DGA Section publique	Aqueduc pub	88 750,00 \$	4 437,50 \$	8 852,81 \$	102 040,31 \$	93 176,41 \$
	Trottoir pour Aq pub	11 684,00 \$	584,20 \$	1 165,48 \$	13 433,68 \$	12 266,74 \$
	Contingences (12%)	12 052,08 \$	602,60 \$	1 202,19 \$	13 856,88 \$	12 653,18 \$
	Incidences (5%)	5 021,70 \$	251,09 \$	500,91 \$	5 773,70 \$	5 272,16 \$
	Total RESEP pub.	117 507,78 \$	5 875,39 \$	11 721,39 \$	135 104,57 \$	123 368,49 \$
RESEP - DGA section privée	Aqueduc	50 144,00 \$	2 507,20 \$	5 001,86 \$	57 653,06 \$	52 644,93 \$
	Contingences (10%)	5 014,40 \$	250,72 \$	500,19 \$	5 765,31 \$	5 264,50 \$
	Incidences (0%)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Total RESEP privé	55 158,40 \$	2 757,92 \$	5 502,05 \$	63 418,37 \$	57 909,44 \$
DGA	TOTAL DGA	172 666,18 \$	8 633,31\$	17 223,44\$	198 522,94 \$	181 277,93 \$
SIRR PCPR local	Trottoirs- bordures	136 190,00 \$	6 809,50 \$	13 584,95 \$	156 584,45 \$	142 982,48 \$
	Voirie	498 920,20 \$	24 946,01 \$	49 767,29 \$	573 633,50 \$	523 803,85 \$
	Contingences (10%)	63 511,02 \$	3 175,55 \$	6 335,22 \$	73 021,79 \$	66 678,63 \$
	Incidences (4%)	25 404,41 \$	1 270,22 \$	2 534,09 \$	29 208,72 \$	26 671,45 \$
	Total SIRR	724 025,63 \$	36 201,28 \$	72 221,56 \$	832 448,47 \$	760 136,41 \$
LaSalle PDI rues	Trottoirs- bordures	8 832,00 \$	441,60 \$	880,99 \$	10 154,59 \$	9 272,50 \$
	Voirie	129 848,00 \$	6 492,40 \$	12 952,34 \$	149 292,74 \$	136 324,17 \$
	Contingences (15%)	20 802,00 \$	1 040,10 \$	2 075,00 \$	23 917,10 \$	21 839,50 \$
	Incidences (5%)	6 934,00 \$	346,70 \$	691,67 \$	7 972,37 \$	7 279,84 \$
	Total payé par LSL	166 416,00 \$	8 320,80 \$	16 600,00\$	191 336,80 \$	174 715,01 \$
TOTAL	Total	1 063 107,81 \$	53 155,40 \$	106 045,00 \$	1 222 308,21 \$	1 116 130,35 \$

Pour le SIRR Service des infrastructures du réseau routier

Un montant maximal de **760 136,41 \$** net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-048 Programme complémentaire de planage-revêtement - Local CM 18 1158. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 de la Ville-Centre dans le cadre du programme 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local.

Le coût total maximal de cette dépense de **832 448,47 \$** taxes incluses inclue des contingences (10%) de 73 021,79 \$ et des incidences (4%) 29 208,72 \$.

Pour la DGA Direction de la gestion des actifs

Le financement des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sera à la charge du Service de l'eau soit la dépense totale de **198 522,94 \$** taxes incluses, représente un coût net de **181 277,93 \$** lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt. Cette dépense est répartie ainsi :

- Un coût net de **123 368,49 \$** relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine public sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 22-046 Renouvellement d'actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

-Un coût net de **57 909,44 \$** relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Le coût de ces travaux inclue des contingences de **19 622,19 \$** taxes incluses, soit 12% sur le coté publique et 10% sur le coté privé. Le coût de ces travaux inclue aussi des incidences (5%) de **5 773,70 \$** que pour le coté public.

Financement LaSalle

Un montant de **174 715,01 \$** taxes nettes sera financé par le PDI Voirie de LaSalle. Soit un contrat total de **191 336,80 \$** taxes incluses incluant 23 917,10 \$ de contingence (15%) + 7 972,37 \$ d'incidences (5%).

Les frais d'incidences sont prévus pour permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés, etc.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus.

MONTRÉAL 2030

Si les travaux ne sont pas réalisés, l'impact sur les citoyens sera important étant donné l'état de la chaussée de ces rues.

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de les aviser de toutes les étapes des travaux.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 23 avril 2025
Christophe PART, 17 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souhila OTMANI

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC

Le : 2025-04-17

ingenieur(e)

Cheffe de division Soutien technique et
réalisation de projets



Dossier # : 1257151018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe ERM Inc., au montant de 570 276 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement de parement de brique sur la façade principale du Centre Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offre no 863866 – dépense totale de 769 872,60 \$ taxes incluses (contrat : 570 276,00 \$ + contingences: 114 055,20 \$, + incidences: 85 541,40 \$).

D'octroyer un contrat à Groupe ERM Inc., au montant de 570 276 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement de parement de brique sur la façade principale du Centre Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offre no 863866 – dépense totale de 769 872,60 \$, taxes incluses, (contrat : 570 276,00 \$ + contingences: 114 055,20 \$, + incidences: 85 541,40 \$); et
De demander au comité exécutif d'effectuer les virements de crédit à cet effet.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-05-01 10:40

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1257151018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe ERM Inc., au montant de 570 276 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement de parement de brique sur la façade principale du Centre Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offre no 863866 – dépense totale de 769 872,60 \$ taxes incluses (contrat : 570 276,00 \$ + contingences: 114 055,20 \$, + incidences: 85 541,40 \$).

CONTENU**CONTEXTE**

Le centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) de l'arrondissement de LaSalle est un édifice construit en 1926. L'édifice a un sous-sol et trois étages et héberge entre autres : au 1er étage une salle de spectacle et une salle d'exposition ; au 2e étage un CPE et des locaux pour divers activités et ateliers; au 3e étage une cafétéria communautaire, des bureaux et des locaux pour divers activités et ateliers.

Il y a plusieurs problématiques dans l'enveloppe de brique du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Le parement de brique de la façade principale se détache de l'ossature du mur et menace de s'écrouler.

Suite à une expertise, une sécurisation temporaire a été effectuée, selon les recommandations d'un ingénieur de structure, en attendant la réfection du parement de brique.

Une firme a été mandatée en 2019 pour faire l'analyse structurale du bâtiment et la conception des plans de renforcement.

Pour remédier à cette problématique, l'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de remplacement de la façade principale.

Une fiche d'opportunité de projet a été élaborée par notre arrondissement et une demande de financement a été envoyée à la Ville de Montréal, Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour obtenir un financement dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale – volet maintien d'actifs. Ce programme est financé à 80% par la ville centre et 20% par les arrondissements. La ville centre a approuvé un montant maximal de 800 000 \$, net de ristourne, pour ce projet.

Un appel d'offres public a été lancé le 24 mars 2025 pour des travaux de réfection de la façade principale du centre culturel et communautaire Henri Lemieux de l'arrondissement LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 22 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 avril 2025 à 13 h 30.

Deux addenda ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires, reporter la date d'ouverture à leur demande et compléter ou préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision : D1240269008 (GDD 2240269008) – 4 novembre 2024 : D'accorder un contrat AOP à PLURIEL

ARCHITECTURE ET SCIENCE DU BATIMENT INC., au montant de 74 561,29 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux de réfection de brique de la façade principale du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle – AOP no 837139, et d'autoriser une dépense (Dépense totale de 104 473,55 \$ taxes incluses : contrat : 74 561,29 \$ + contingences: 14 912,26 \$ + incidences : 15 000,00 \$)

DESCRIPTION

Le mandant consiste, entre autres, à :

- La démolition et construction de l'enveloppe extérieure de la façade avant en maçonnerie d'argile.
- La démolition et construction de l'enveloppe extérieure de sections des façades latérales en maçonnerie d'argile.
- Au renforcement de la structure et restauration de la marquise principale.
- Au renforcement de la structure, réfection et nettoyage des marquises latérales.

JUSTIFICATION

Huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Groupe ERM Inc.	570 276,00 \$
Groupe Pro Expert Construction Inc.	600 221,24 \$
S.A. Construction Inc.	616 755,79 \$
Construction M.B. (2014) Inc.	682 439,09 \$
Les Construction A.G.L.P. Inc.	718 116,60 \$
Tro-Chânes Inc.	796 159,33 \$
Maçonnerie Rainville & Frère Inc.	975 562,88 \$
M.C. Rainville Inc.	1 050 550,64 \$
Estimation réalisée	1 187 814,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes	751 260,20 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	31,74 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes(\$	480 274,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	84,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-617 538,77 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-51,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	29 945,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	5,25 %

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 51,99 % inférieur au montant de l'estimation. De plus, Les conditions générales et administration et profits sont très variables d'un entrepreneur à l'autre. Il est donc difficile de les comparer et de les prendre en considération dans l'analyse des coûts. Si nous n'en tenons pas compte, l'estimation en architecture est certes plus élevée d'environ 25% mais cela correspond aux contingences lors de l'évaluation des coûts.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Groupe ERM Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Groupe ERM Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française ainsi que la déclaration d'intégrité, exigées, dûment remplies, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Groupe ERM Inc. déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Nous recommandons l'octroi du contrat à Groupe ERM Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 570 276 \$ taxes incluses sera assumée comme suit:

80% par la ville centre dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale – volet maintien d’actifs.

20% par le PDI de l'arrondissement de LaSalle.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 114 055,20 \$, taxes incluses.

Un montant de 85 541,40 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses ou autres services ou expertises techniques. Ces incidences seront assumées à 100% par l'arrondissement de LaSalle.

Réfection de la façade principale CCCHL	Total Montant taxes incluses (TTI)	Total Montant net	Financement			
			80% SGPI contrat et contingences		20% Arr contrat et contingences / 100% incidences	
			TTI	Net	TTI	net
Contrat	570 276,00 \$	520 738,00 \$	456 220,80 \$	416 590,40 \$	114 055,20 \$	104 147,60 \$
Contingences	114 055,20 \$	104 147,60 \$	91 244,16 \$	83 318,08 \$	22 811,04 \$	20 829,52 \$
Incidences	85 541,40 \$	78 110,70 \$			85 541,40 \$	78 110,70 \$
TOTAL	769 872,60 \$	702 996,30 \$	547 464,96 \$	499 908,48 \$	222 407,64 \$	203 087,82 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

mai 2025 – décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean WALSH, Service de la gestion et planification des immeubles
Saadia AIT ABDELOUAHAD, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Saadia AIT ABDELOUAHAD, 25 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giulia BAUME
gestionnaire immobilier(-iere)

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien technique

Le : 2025-04-23

**Dossier # : 1250269002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à COEX Architecture S.E.N.C.R.L. au montant de 283 815,79 taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 397 342,11 \$ taxes incluses (contrat : 283 815,79 \$ - contingences: 56 763,16 \$ - incidences: 56 763,16 \$), dans le cadre de l'appel d'offre public n° 854466.

D'autoriser une dépense maximale de 397 342,11 \$ taxes incluses (contrat : 283 815,79 \$ - contingences: 56 763,16 \$ - incidences: 56 763,16 \$), pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à COEX Architecture S.E.N.C.R.L. le contrat de l'appel d'offres public n° 854466 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 283 815,79 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 15:08**Signataire :**

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1250269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à COEX Architecture S.E.N.C.R.L. au montant de 283 815,79 taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 397 342,11 \$ taxes incluses (contrat : 283 815,79 \$ - contingences: 56 763,16 \$ - incidences: 56 763,16 \$), dans le cadre de l'appel d'offre public n° 854466.

CONTENU

CONTEXTE

Le complexe aquatique Michel-Leduc est un édifice construit entre 1991 et 1996. Sa toiture d'origine de 4 200 mètres carrés, a atteint sa durée de vie utile et présente plusieurs signes d'usure, tels que des infiltrations d'eau, des plis, des boursoflures et des joints de scellant secs et fissurés.

L'arrondissement désire faire la réfection complète de la toiture, et par conséquent, doit se conformer aux exigences de la Ville de Montréal, concernant la mise en place de mesures de rétention des eaux pluviales applicables pour les superficies de toiture de plus de 1 000 mètres carrés.

Une demande de financement a été envoyée à la Ville de Montréal – Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour obtenir du financement dans le cadre du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes, phase II. Ce programme est financé à 90 % par la ville centre. Cette dernière a approuvé un montant maximal de 5 656 596,19 \$, taxes incluses (5 165 226,29 \$ net de ristournes) pour ce projet.

Un appel d'offres public a été lancé le 13 février 2025 pour des services professionnels en architecture, architecture du paysage et ingénierie pour des travaux de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 40 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 25 mars 2025 à 13 h 30.

Trois addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 20 0347 : Adoptée le 25 septembre 2023 - D'amender la résolution

CA23 20 0319 et d'autoriser le dépôt du projet de réfection de la toiture et d'autres équipements au complexe aquatique Michel-Leduc dans le cadre du Programme aquatique de Montréal volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM 2021-25, Révision juillet 2023) selon les nouvelles informations inscrites au sommaire décisionnel (GDD 1237405002)

Résolution: CA23 20 0319 – Adoptée le mardi 5 septembre 2023 - D'autoriser le dépôt du projet de réfection de la toiture du complexe aquatique Michel-Leduc dans le cadre du Programme aquatique de Montréal volet Mise aux normes 2021-2025. (GDD 1239103005)

DESCRIPTION

Le mandat comprend principalement les services en architecture, architecture du paysage et en ingénierie, à savoir:

- Faire les relevés de l'existant;
- Préparer les plans et devis pour les travaux suivants :
 - § Réfection de la toiture;
 - § L'étanchéisation du lanterneau vitré de l'entrée principale;
 - § Les travaux connexes en lien avec la réfection de la toiture (désinstaller et réinstaller les systèmes électromécaniques, refaire/construire des bases d'unité intégrées à la toiture pour ces systèmes, etc);
 - § La mise en place des mesures pour la gestion des eaux pluviales en lien avec les travaux de toiture;
 - § Autres travaux demandés par l'arrondissement ou recommandés par les professionnels suite aux relevés du bâtiment.
- Fournir le support nécessaire pour l'appel d'offres;
- Surveillance des travaux selon les besoins;
- Coordonner les réunions de chantier et rédiger les minutes de réunion;
- Valider et approuver les certificats de paiement;
- Faire l'acceptation provisoire et définitive des travaux en identifiant la liste des déficiences;
- Fournir les plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

Vingt-quatre (24) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et huit (8) ont déposé une soumission.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. À la suite des résultats intérimaires sept (7) soumissions ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant les prix soumissionnés par les firmes ont été ouvertes.

Le tableau des résultats suivant résume l'écart des prix soumis et l'estimation réalisée à

l'interne.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note Finale	Total
COEX Architecture s.e.n.c.r.l	76,5	2,70	283 815,79 \$
Riopel Dion St-Martin	82	2,43	338 026,50 \$
Atelier sens Architecture Fondamentale Inc.	81	2,20	367 471,60 \$
Leclerc Architectures Inc.	83	2,04	406 850,54 \$
Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c	81,5	1,80	451 851,75 \$
DKA Architectes Inc.	77	1,59	484 964,55 \$
Ruccolo + Faubert Architectes Inc.	79,5	1,58	503 130,60 \$
Estimation réalisée			724 342,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			-440 526,71 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			(60,82)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>			54 210,71 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			19,10

Explication des écarts :

À la suite de l'ouverture des enveloppes contenant les prix, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission est inférieur de 60,82 % au montant de l'estimation. Cet écart peut s'expliquer par l'intérêt très élevé des firmes à obtenir ce contrat (huit soumissions reçues) et, donc, la tendance des soumissionnaires à fournir des prix plus bas. De plus, l'effort nécessaire à préparer les plans, en raison de l'uniformité des bassins de toiture et du nombre réduit des équipements présents sur le toit, sera moins important que pour d'autres type de projet de rénovation de bâtiments d'une valeur équivalente en coûts de construction.

«L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1».

«Le soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles)».

«Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes».

COEX Architecture s.e.n.c.r.l ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

COEX Architecture s.e.n.c.r.l. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française ainsi que la déclaration d'intégrité, exigées, dûment remplies, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

COEX Architecture s.e.n.c.r.l. déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Nous recommandons l'octroi du contrat à la firme COEX Architecture s.e.n.c.r.l., le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final et étant conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de réfection de la toiture du Complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle est admissible au Programme aquatique Montréal - volet mise aux normes (PAM-MaN). L'aide financière allouée à ce projet correspond à 90 % des coûts admissibles pour un maximum de 5 656 596,19 \$, taxes incluses (5 165 226,29 \$ net de ristournes).

La dépense totale de ce contrat est de 397 342,11 \$ taxes incluses, ou 362 826,30 \$ net de ristournes, incluant un montant de 56 763,16 \$ taxes incluses pour les contingences et de 56 763,16 \$ taxes incluses pour les incidences.

Les contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir des services en architecture et ingénierie imprévus.

Les incidences peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire et autres services ou expertises techniques ou professionnels.

La dépense totale se répartit comme suit :

	Global		SGPMRS (90%)		Arrondissement (10%)	
	Taxes incluses	Net de ristournes	Taxes incluses	Net de ristournes	Taxes incluses	Net de ristournes
Contrat	283 815,79 \$	259 161,65 \$	255 434,21 \$	233 245,48 \$	28 381,58 \$	25 916,16 \$
Contingences	56 763,16 \$	51 832,33 \$	51 086,84 \$	46 649,10 \$	5 676,32 \$	5 183,23 \$
Incidences	56 763,16 \$	51 832,33 \$	51 086,84 \$	46 649,10 \$	5 676,32 \$	5 183,23 \$
Total	397 342,11 \$	362 826,30 \$	357 607,90 \$	326 543,67 \$	39 734,21 \$	36 282,63 \$

Le montant de 326 543,67 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme aquatique Montréal - volet mise aux normes (PAM-MaN) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt 24-014.

Le budget net de ristournes requis de 362 826,30 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet investi	2025	2026	2027	Total
38380 - Programme aquatique Montréal - volet mise aux normes	184 k\$	142 k\$	0 \$	326 k\$
56700 - Programme de réfection bâtiments LaSalle	20 k\$	16 k\$	0 \$	36 k\$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier et étapes subséquentes

PHASES	DATES JALONS
Octroi du contrat de services professionnels	Mai 2025
Démarrage du Projet	Mai 2025
Phase N° 1 – Planification (relevés, inventaires et études)	Juin 2025
Phase N° 2 – Concept/Esquisse	Juin 2025
Phase N° 2 – Concept/Préliminaire	15 juillet 2025
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 30 %)	15 août 2025
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 50 %)	15 septembre 2025
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 90 %)	10 octobre 2025
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres finaux (avancement 100 %)	30 octobre 2025
Période d’appel d’offres – Travaux	Novembre – Décembre 2025
Octroi du contrat de construction	Février 2026
Phase N° 4 – Exécution des travaux de construction	À partir de mars/avril 2026 (la durée est à déterminer en collaboration avec l’Adjudicataire)
Phase N° 5 – Mise en service et exploitation	À déterminer en collaboration avec l’Adjudicataire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique VALLEE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Veronique VALLEE, 14 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iosif CHIRILOV
gestionnaire immobilier(-iere)

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

Le : 2025-04-10



Dossier # : 1252484011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 500 \$ pour soutenir la 28e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. qui aura lieu le 1er juin 2025 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

D'autoriser une contribution financière de 500 \$ pour soutenir la 28e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. qui aura lieu le 1er juin 2025 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-27 18:02

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1252484011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 500 \$ pour soutenir la 28e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. qui aura lieu le 1er juin 2025 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

CONTENU**CONTEXTE**

L'association Messinese de Montréal inc, a fait parvenir à l'arrondissement une demande d'achat de publicité dans le cadre du programme souvenir de la 28e édition du tournoi de golf-bénéfice qui aura lieu le 1er juin 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0185 - 1242484022 - Achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 27e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc.
CA23 20 0107 - 1242484007 - Contribution financière à l'Association Messinese de Montréal inc. - tournoi de golf-bénéfice
CA22 20 0270 - 1225212020 - Contribution financière à l'Association Messinese de Montréal inc. - tournoi de golf-bénéfice

DESCRIPTION

L'association Messinese de Montréal inc. organise depuis 28 ans un tournoi de golf-bénéfice au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

JUSTIFICATION

L'association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat de publicité au coût de 500 \$, toutes taxes incluses si applicables, est financé à même le budget du conseil de l'Arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-23

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1252484014

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une contribution financière de 250 \$ pour l'évènement TEA PARTY / Levée de fonds du Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL), pour soutenir les programmes LMRC de tutorat et de STIM destinés aux enfants issus de communauté marginalisées, qui aura lieu le 31 mai 2025.

D'autoriser une contribution financière de 250 \$ pour l'évènement TEA PARTY / Levée de fonds du Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL), pour soutenir les programmes LMRC de tutorat et de STIM destinés aux enfants issus de communautés marginalisées, qui aura lieu le 25 mai 2025; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-26 21:04

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1252484014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 250 \$ pour l'évènement TEA PARTY / Levée de fonds du Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL), pour soutenir les programmes LMRC de tutorat et de STIM destinés aux enfants issus de communauté marginalisées, qui aura lieu le 31 mai 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL) a fait parvenir à l'arrondissement une demande d'achat de publicité dans le cadre de l'évènement très spécial et significatif, une TEA PARTY / Levée de fonds, qui aura lieu le 31 mai 2025 pour soutenir les programmes LMRC de tutorat et de STIM destinées aux enfants issus de communautés marginalisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL) organise un évènement très spécial et significatif, une TEA PARTY / Levée de fonds, le 31 mai 2025 pour soutenir les programmes LMRC de tutorat et de STIM destinées aux enfants issus de communautés marginalisées.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'achat de publicité au coût de 250 \$, toutes taxes incluses si applicables, est financé à même le budget du conseil de l'Arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-25

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1252484017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 350 \$ au Club Âge d'Or Ste-Catherine-Labouré pour soutenir l'élaboration d'un carnet d'activités pour les personnes du troisième âge.

D'accorder une contribution financière de 350 \$ au Club Âge d'Or Ste-Catherine-Labouré pour soutenir l'élaboration d'un carnet d'activités pour les personnes du troisième âge; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-28 12:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1252484017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 350 \$ au Club Âge d'Or Ste-Catherine-Labouré pour soutenir l'élaboration d'un carnet d'activités pour les personnes du troisième âge.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club Âge d'Or Ste-Catherine-Labouré est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'activités diverses tout au long de l'année pour les personnes du troisième âge. L'organisme a fait parvenir à l'arrondissement une demande d'aide financière pour la participation à l'élaboration d'un carnet d'activités pour les personnes du troisième âge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Club Âge d'Or Ste-Catherine-Labouré est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'activités diverses tout au long de l'année pour les personnes du troisième âge. L'organisme a fait parvenir à l'arrondissement une demande d'aide financière pour la participation à l'élaboration d'un carnet d'activités pour les personnes du troisième âge. Les élu.e.s souhaitent financer le Club Âge d'Or-Ste-Catherine-Labouré au montant de 350 \$.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 350 \$ est financée à même le budget du conseil de l'Arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-28

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1259309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 1 038 816 \$, incluant les taxes si applicables, à sept organismes dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) et approuver les projets de convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière totalisant la somme de 1 038 816 \$, incluant les taxes si applicables, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029); et

		Contribution financière
Bienvenue à l'immigrant	Briser la précarité, bâtir l'autonomie	126 299,80 \$
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Le Moulin Bus, un service essentiel pour les aîné.es	164 593,04 \$
Comité logement Lachine-LaSalle	Agir sur les conditions de logement	106 151,20 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	École du Milieu LaSalle 2.0	149 520,00 \$
Maison des familles de LaSalle	Camp pour la maternelle	76 002,44 \$
Maison de jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu 2.0	140 805,12 \$
Nutri-Centre LaSalle	Cultiver et nourrir l'avenir	275 444,40 \$
	Total	1 038 816,00 \$

D'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire

d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 15:07

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1259309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 1 038 816 \$, incluant les taxes si applicables, à sept organismes dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) et approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 juin 2024, le gouvernement du Québec dévoilait son 4e plan d'Action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2024-2029 Mobiliser. Accompagner. Participer, où il s'engage à poursuivre et à bonifier les Alliances pour la solidarité. Les Alliances se déploient au moyen d'ententes qui visent à confier aux partenaires désignés la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en vue d'un financement de projets. Ceux-ci peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'aide financière du MESS constitue un important levier financier pour le milieu communautaire, dont l'action vise le développement des potentiels individuels et collectifs et l'amélioration des conditions de vie et du tissu social. La contribution financière du MESS pour la période précédente 2018-2023 a permis de financer annuellement plus de 350 projets réalisés par 280 organismes. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), les arrondissements et les villes liées ne font pas que soutenir financièrement les organismes communautaires, ils créent des liens et recourent à leur savoir-faire pour mieux cerner les enjeux sociaux de leurs milieux respectifs et envisager les meilleures actions sur le terrain.

La Ville a élaboré un Cadre de référence 2025-2029 Agir ensemble. Ce cadre, combiné avec le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2022-2025, permet d'orienter l'action à mener par les partenaires et les bénéficiaires de la nouvelle convention. Le Cadre de référence 2025-2029 présente la vision et les objectifs communs, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre qui guideront les partenaires dans la planification et la réalisation des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La vision proposée repose sur les valeurs de dignité, de tolérance, d'inclusion et d'égalité promues par la Charte montréalaise. La vision s'inscrit en continuité avec le plan stratégique Montréal 2030 de la Ville qui réaffirme son engagement en faveur des droits de la personne. Cette vision souligne l'importance d'assurer un accès équitable aux différents services et au soutien de la communauté pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle oriente l'action en faveur du respect des droits et de la dignité des personnes pour ainsi assurer une meilleure cohésion sociale. Cela donne aussi la possibilité à chacun de développer son potentiel et de participer pleinement à

la société.

La convention d'aide financière MESS-Ville remplace celle couvrant la période 2018-2023. Elle établit les modalités et conditions de versement de cette aide financière de 55 M\$. L'aide financière du MESS vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal et contribuer, dans le respect de l'autonomie des milieux, au développement de projets diversifiés, notamment sur les priorités nationales suivantes :

- la sécurité alimentaire;
- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- les réalités et les enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 2017 du 11 décembre 2024 : Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^e avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024 : Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CG24 0210 du 18 avril 2024 : Autoriser la réception d'une subvention de 11M\$ provenant du ministère responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire pour la prolongation de l'Entente entre la Ville de Montréal et la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet d'avenant à cet effet

CG19 0325 du 20 juin 2019 : Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

CA24 20 0186 (1249309001) - 6 mai 2024 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 259 704 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

CA23 20 0192 adoptée le 17 mai 2023 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 219 553 \$ aux organismes désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le

cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

CA20 20 0093 adoptée le 2 mars 2020 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 188 673 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

DESCRIPTION

Suite à l'appel de projets Agir Ensemble LaSalle, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), qui a été ouvert du 16 décembre 2024 au 7 février 2025, 19 organismes ont déposé au total 19 demandes de soutien financier représentant la somme globale de 3 190 633 \$.

Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), le budget disponible de 1 038 816 \$ a été réparti comme suit :

Bienvenue à l'immigrant

Projet : Briser la précarité, bâtir l'autonomie

Montant accordé : 126 299,80 \$

Description : Projet s'adressant aux bénéficiaires de la banque alimentaire de l'organisme.

Mise en place d'une nouvelle activité de cuisine collective en partenariat avec le Nutri-Centre LaSalle, animation d'ateliers de formation en éducation financière et de gestion du budget personnel en collaboration avec l'ACEF du Sud Ouest de Montréal, réalisation d'ateliers sur le développement de compétences professionnelles pour favoriser l'insertion sur le marché du travail en collaboration avec Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., et mise en place d'un réseau d'entraide et de soutien communautaire pour briser l'isolement et favoriser la solidarité entre les participants et participantes.

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle

Projet : Le Moulin Bus, un service essentiel pour les aîné.es plus isolé.es.es

Montant accordé : 164 593,04 \$

Description : Le Moulin Bus est un service de transport collectif gratuit dédié aux aînés isolés, démunis ou en légère perte d'autonomie. Il propose un soutien concret pour améliorer leur mobilité, leur autonomie, leur bien-être social et avoir accès à une alimentation saine et abordable. Les accompagnateurs prennent en charge les aînés directement à leur domicile, les conduit à l'épicerie ou au centre communautaire, et les ramène ensuite chez eux. Service offert à l'année, 5 jours sur 7.

Comité logement Lachine-LaSalle

Projet : Agir sur les conditions de logement dans les multiplexes locatifs privés

Montant accordé : 106 151,20 \$

Description : Intervention dans les multiplex locatifs privés pour connaître les conditions de logement et dépister les situations problématiques; informer, mobiliser, soutenir et accompagner l'action des locataires; réunir les acteurs locaux autour d'un plan d'action sur les conditions d'habitabilité et d'abordabilité. Trois zones d'intervention sont ciblées en fonction de l'Indice d'équité des milieux de vie.

Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.

Projet : École du Milieu LaSalle 2.0

Montant accordé : 149 520,00 \$

Description : L'école du Milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à des jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problématiques de tout ordre nuisant à leur intégration sociale et réussite scolaire. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du Milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire par un enseignement personnalisé, du mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage. En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme d'intégration sociale avec une équipe d'intervenants de l'organisme. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives pour maintenir leur motivation.

Maison des familles de LaSalle

Projet : Camp pour la maternelle

Montant : 76 002,44 \$

Description : En collaboration avec les écoles primaires Terre-des-Jeunes et Ste-Catherine-Labouré, ayant un indice de défavorisation élevé (9 et 10 sur 10), le projet prévoit le développement d'un nouveau service de camp préparatoire à la maternelle pour faciliter l'intégration des élèves présentant un risque élevé de difficultés d'adaptation dans le milieu préscolaire. Par différentes activités éducatives, les enfants sont amenés à s'initier aux règles de fonctionnement de l'école et aux apprentissages scolaires de base.

Maison des jeunes de LaSalle

Projet : Bien vivre dans mon milieu 2.0

Montant accordé : 140 805,12 \$

Description : Le projet se présente en trois volets : 1) Engagement des jeunes dans la sécurité alimentaire, 2) Ateliers de sensibilisation aux enjeux sociaux et politiques, et implication citoyenne, 3) Exploration des autres quartiers par des sorties éducatives et ateliers de réflexion pour proposer des pistes de solutions dans son milieu de vie. Le projet dans son ensemble permettra aux jeunes de développer leur leadership, leur confiance et leur estime de soi, et favorisera également leur connaissance des ressources du milieu de façon positive.

Nutri-Centre Lasalle

Projet : Cultiver et nourrir l'avenir

Montant accordé : 275 444,40 \$

Description : Le projet a pour objectif de démocratiser l'accès à une alimentation saine et de qualité supérieure pour des personnes vivant en situation de pauvreté et de vulnérabilité sociale. Il combine des activités dans le jardin collectif de l'organisme, des ateliers de cuisine, des activités d'éducation nutritionnelle, et des marchés locaux à prix accessible. Dans son ensemble, le projet vise à promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, et à favoriser la sécurité alimentaire des populations cibles en leur donnant accès à une saine alimentation.

JUSTIFICATION

Les projets déposés sont structurants pour le milieu et ont un fort potentiel à réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de LaSalle, en ciblant d'abord les personnes les plus vulnérabilisées et marginalisées. Ils sont en lien avec les objectifs du Plan stratégique de développement social piloté par la Table de développement social de LaSalle et sont en arrimage avec les plans d'action des tables de concertation sectorielles. Les projets sont également en cohérence avec les orientations du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 1 038 816 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutiens recommandés					Soutien au projet global (%)
		2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	Total	
Bienvenue à l'immigrant	Briser la précarité, bâtir l'autonomie	-	-	-	31 574,95 \$	31 574,95 \$	31 574,95 \$	31 574,95 \$	126 299,80 \$	82 %
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Le Moulin Bus, un service essentiel pour les aînés	29 453 \$	29 453 \$	29 453 \$	41 148,26 \$	41 148,26 \$	41 148,26 \$	41 148,26 \$	164 593,04 \$	51 %
Comité logement Lachine-LaSalle	Agir sur les conditions de logement	-	-	-	26 537,80 \$	26 537,80 \$	26 537,80 \$	26 537,80 \$	106 151,20 \$	76 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	École du Milieu LaSalle 2.0	9 608 \$	9 608 \$	9 608 \$	37 380,00 \$	37 380,00 \$	37 380,00 \$	37 380,00 \$	149 520,00 \$	27 %
Maison des familles de LaSalle	Camp pour la maternelle	-	-	-	19 000,61 \$	19 000,61 \$	19 000,61 \$	19 000,61 \$	76 002,44 \$	100 %
Maison de jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu 2.0	33 420 \$	33 420 \$	33 420 \$	35 201,28 \$	35 201,28 \$	35 201,28 \$	35 201,28 \$	140 805,12 \$	95 %
Nutri-Centre LaSalle	Cultiver et nourrir l'avenir	46 272 \$	86 423 \$	86 423 \$	68 861,10 \$	68 861,10 \$	68 861,10 \$	68 861,10 \$	275 444,40 \$	60 %
Totaux					259 704 \$	259 704 \$	259 704 \$	259 704 \$	1 038 816 \$	

Demande d'achat # 868787

MONTREAL 2030

Les projets répondent aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 comme suit :

- Priorité 6 : Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 22 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-16

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1257151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation du secteur du parc des Saints-Anges (SUM_LAS25-0923), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2024.

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation du secteur du parc des Saints-Anges (SUM_LAS25-0923), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-28 12:38

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1257151016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation du secteur du parc des Saints-Anges (SUM_LAS25-0923), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux pour la réalisation du projet de Sécurisation du secteur du parc des Saints-Anges (SUM_LAS25-0923), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2024, plus précisément dans le programme PSAÉ, via le plan d'action Vision Zéro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1180615001 - CM18 1378 adopté le 19 novembre 2018 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CG23 0749 - 21 décembre 2023 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2024, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) GDD 1238471002

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

En collaboration avec l'équipe de la division Planification des réseaux et programme des aménagements du SUM, une démarche de planification pour des projets de sécurisation des usagers vulnérables a été réalisée en 2024. De cette collaboration, le site ciblé pour son aspect générateur de déplacements fréquentés par les usagers vulnérables avec des problématiques de sécurité connus est le secteur du parc des Saints-Anges. Le prestataire de services du SUM, en collaboration avec l'arrondissement, a élaboré un

aménagement sécurisant le parc en réduisant la largeur de la rue du boulevard LaSalle sur environ 130 m, en déplaçant les accès au parc, avec l'ajout d'un arrêt (stop) à l'intersection des Oblats accompagné du déplacement des arrêts d'autobus et en ajoutant des saillies afin de sécuriser deux intersections soit sur Highland et des Oblats.

L'aménagement permettra de verdir et déminéraliser environ 375 mètres carré selon la conception finale. Les saillies seront conçues afin d'optimiser le drainage de surface. Les saillies seront verdies mais ne pourront permettre la plantation d'arbre selon leur localisation afin de respecter les triangles de visibilité des intersections.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire allouée pour l'arrondissement pour ce projet est de 866 490 \$ net de ristourne. Voir la lettre de financement en pièce jointe. Financement à 100% du projet à la charge du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

- le financement proviendra du programme PDI-59071 Vision Zéro
- l'écart entre le montant de la dépense totale du projet et le budget estimé ne peut excéder 20 % de ce dernier.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la priorité Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins,

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: août 2025 Fin: juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Viorica ZAUER, LaSalle

Floriane VAYSSIERES, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Safia AIT ABDELKOUI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Philippe DESROSIERS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Camille TROUDE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Philippe DESROSIERS, 24 avril 2025

Viorica ZAUER, 23 avril 2025

Luce DOYON, 22 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC

Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC

Cheffe de division Soutien technique

Le : 2025-04-17



Dossier # : 1258891008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, situé au 7710 boulevard LaSalle.

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-27 18:03

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258891008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, situé au 7710 boulevard LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147 a déposé une demande à l'arrondissement de Lasalle pour obtenir une dérogation à l'affichage de panneaux publicitaires afin de leur permettre de générer un revenu permettant de réaliser des activités qui touchent la communauté laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0198 (1243630001) - 4 mai 2024 :D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle. .

CA23 20 0168 (1238891003) - 5 juin 2023 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CA22 20 0156 (1223630006) - 2 mai 2022 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement d'affichage de panneau publicitaire du 1^{er} mai au 30 septembre 2025. Les panneaux publicitaires sont installés du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle, à LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

Le : 2025-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1255247005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (CBAC) à tenir un marcheton sur la piste cyclable du parc des Rapides entre la Terrasse Serre et le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain (MCKC) le 31 mai 2025 entre 9 h et 11 h et autoriser l'utilisation d'un BBQ dans le parc MCKC lors d'une fête de 11 h à 12 h à la suite du marchethon.

D'autoriser le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (CBAC) à tenir un marcheton sur la piste cyclable du parc des Rapides entre la Terrasse Serre et le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain (MCKC) le 31 mai 2025 entre 9h et 11h et autoriser l'utilisation d'un BBQ dans le parc MCKC lors d'une fête de 11h à 12h à la suite du marchethon.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-26 21:05

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255247005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (CBAC) à tenir un marcheton sur la piste cyclable du parc des Rapides entre la Terrasse Serre et le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain (MCKC) le 31 mai 2025 entre 9 h et 11 h et autoriser l'utilisation d'un BBQ dans le parc MCKC lors d'une fête de 11 h à 12 h à la suite du marcheton.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (CBAC) est un organisme de bienfaisance et à but non lucratif reconnu par l'arrondissement LaSalle et fondé en 1987 ayant pour but de répondre aux besoins des personnes âgées issues de la communauté noire de Montréal. CBAC est le plus grand organisme du Québec représentant les personnes âgées de la communauté noire.

Avec comme objectif de promouvoir l'activité physique chez les aînés, CBAC organise un marcheton samedi 31 mai 2025 de 9 h à 11 h sur la piste cyclable bordant le boulevard LaSalle entre la Terrasse Serre du parc des Rapides et le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain. CBAC organise également une fête dans le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain à la suite du marcheton de 11 h à 12 h.

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (CBAC) demande le soutien logistique de l'arrondissement et l'autorisation d'utiliser un BBQ pour faire la cuisson de hot dogs qu'elle offrira gratuitement avec des rafraîchissements non alcoolisés à ses participants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le site de départ du marcheton se situe sur la Terrasse serre du parc des Rapides et se termine dans le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain.

Le parcours fait un peu plus de 2 km et se tient sur la piste cyclable longeant le boulevard LaSalle, que les participants emprunteront sans obstruer les voies publiques. Entre 30 et 40 marcheurs sont attendus le 31 mai entre 9 h et 11 h.

Des bénévoles assureront la sécurité des participants tout au long de la marche.

En cas de pluie, l'activité est maintenue.

L'organisme offrira gratuitement à ses participants des hot dogs, de l'eau, du jus de fruits et du café dans le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 31 mai 2025 entre 11 h et 12 h. Un BBQ sera utilisé pour la cuisson des hot dogs.

Des bénévoles assureront également la sécurité sur le site, notamment en matière de premiers soins.

Les premiers soins seront assumés par des médecins ou infirmières qui seront présents sur les lieux.

JUSTIFICATION

L'organisme CBAC est reconnu en tant qu'associé par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 150 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2025-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par interim Culture sports loisirs et
dev.soc



Dossier # : 1255247006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cameroun Goodwill de Montréal à utiliser des BBQ et à obtenir un permis d'alcool pour les événements suivants; Goodwillers Family and Integration Day le 12 juillet 2025 et pour le Cameroon Cultural Festival le 19 juillet 2025, qui se tiendront au parc Cavelier-de-LaSalle.

D'autoriser l'Association Cameroun Goodwill de Montréal à utiliser des BBQ et à obtenir un permis d'alcool pour les événements suivants; la Goodwillers Family and Integration Day le 12 juillet 2025 et pour le Cameroon Cultural Festival le 19 juillet 2025, qui se tiendront au parc Cavelier-de-LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-25 12:56

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255247006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cameroun Goodwill de Montréal à utiliser des BBQ et à obtenir un permis d'alcool pour les événements suivants; Goodwillers Family and Integration Day le 12 juillet 2025 et pour le Cameroon Cultural Festival le 19 juillet 2025, qui se tiendront au parc Cavelier-de-LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association Cameroun Goodwill de Montréal a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue du Goodwillers Family and Integration Day le 12 juillet 2025 dans le parc Cavelier-de-LaSalle et pour la tenue du Cameroon Cultural Festival le 19 juillet 2025 dans le parc Cavelier-de-LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****12 juillet 2025 - Goodwillers Family and Integration Day :**

L'Association Cameroun Goodwill de Montréal demande l'autorisation de tenir une fête le 12 juillet de 13 h à 21 h dans le parc Cavelier-de-LaSalle, d'y vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et d'avoir l'autorisation d'utiliser un BBQ pour la distribution gratuite de la nourriture lors de l'événement.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et de la vente de nourriture.

L'Association devra respecter toutes les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal.

19 juillet 2025 - The Cameroon Cultural Festival :

L'Association Cameroun Goodwill de Montréal demande l'autorisation de tenir une fête le 19 juillet de 13 h à 19 h dans le parc Cavelier-de-LaSalle, d'y vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du

Québec et d'avoir l'autorisation d'utiliser un BBQ pour la distribution gratuite de la nourriture lors de l'événement.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et de la vente de nourriture.

L'Association devra respecter toutes les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal.

JUSTIFICATION

Au cours des deux dernières années, l'Association Cameroun Goodwill a présenté ses demandes d'autorisation d'événement dans un trop court laps de temps entre le dépôt des demandes et la réalisation des événements ne permettant pas à l'Arrondissement d'assurer un soutien logistique et matériel à l'organisme. Cette année, les demandes ont été déposées dans les temps permettant à l'Arrondissement de soutenir l'organisme dans la tenue de ses deux événements.

L'approbation de l'Arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement offre une gratuité estimée à 100 \$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2025-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1257817008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de la rue Terrasse Bourdeau pour la 5e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 7 mai 2025.

D'autoriser la fermeture de la rue Ducas et de Terrasse Bourdeau pour la 5e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 7 mai 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 15:26

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de la rue Terrasse Bourdeau pour la 5e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 7 mai 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau a déposé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour obtenir l'autorisation de fermer temporairement les rues Ducas et Terrasse Bourdeau durant l'événement pour la 5e édition de la course ROCK AND RUN le 7 mai 2025. Comme l'année dernière, la majorité de la course se déroulera dans le Parc Angrignon.

Le PDQ13 sera responsable de sécuriser le parcours entre le Cégep et l'entrée du Parc Angrignon en fermant temporairement la rue Ducas (à partir du stationnement du Cégep vis-à-vis de la rue Croissant du Collège) et Terrasse Bourdeau.

Le Cégep a également déposé une demande à l'arrondissement du Sud-Ouest pour obtenir l'autorisation de tenir leur course à l'intérieur du Parc Angrignon.

Selon les niveaux des étudiants, les distances possibles seront 2 km, 6 km, 8 km.

200 participants (élèves du cégep, du CIMME et employés du cégep) vont courir le 7 mai dans le cadre de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0140 (1245479002) 8 mai 2024: D'Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de Terrasse Bourdeau pour la 4e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 8 mai 2024.

CA23 20 0118 (1237817005) 3 avril 2023: D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 3 mai 2023 et d'autoriser la fermeture de la rue Jean-Chevalier durant l'événement.

CA22 20 0076 (1223630003) 7 mars 2022: D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le 4 mai 2022.

CA19 20 0222 (1195348010) 6 mai 2019 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 8 mai 2019.

DESCRIPTION

Le 7 mai prochain entre 11 h 30 et 14 h aura lieu la 5e édition de la course **CAL** du Cégep André-Laurendeau. Cette course aura des distances différentes, selon le niveau des participants et de leur objectif.
Le parcours débutera au stationnement du Cégep sur la rue Ducas et empruntera la Terrasse Boudreau pour se rendre à l'intérieur du Parc Angrignon.

À l'intérieur du parc Angrignon, une boucle sera faite autour de l'étang permettant aux participants de faire un parcours de 2 km, 6 km, 8 km

Le but de cet événement est de promouvoir l'activité physique auprès des étudiants et des employés du Cégep.

Cet événement est une belle occasion de bouger à son rythme dans une ambiance conviviale et motivante.

Que ce soit pour relever un défi personnel ou simplement pour le plaisir, cette course se veut un moment rassembleur autour des bienfaits de l'exercice.

Comme animation, il y aura de la musique d'ambiance et une séance d'échauffement avant le départ des coureurs. Le son de la musique sera maintenu à un faible niveau pour ne pas importuner le voisinage.

Le nombre estimé de participants du cégep est de 200 participants.

Le Cégep André-Laurendeau sollicite le soutien logistique de l'Arrondissement et du SPVM, encore une fois cette année, plus spécifiquement pour :

- la fermeture des rues Ducas et Terrasse Bourdeau;
- l'affichage de l'interdiction de stationner sur les rues Ducas et Terrasse Bourdeau;
- 12 barricades;
- 30 cônes;

Le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité du parcours pour se rendre au parc Angrignon et la fermeture des rues Ducas et Terrasse Bourdeau.

JUSTIFICATION

La tenue de cet événement a pour but de faire la promotion de l'activité physique auprès des étudiants et employés du Cégep André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des barricades pour sécuriser le passage des coureurs, des cônes et des affiches d'interdiction de stationner. La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 1 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture de rues temporaire sous le contrôle du PDQ 13.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par le Cégep.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

Le : 2025-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1257817007

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 6 juin 2025 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 6 juin 2025 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 15:26

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1257817007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 6 juin 2025 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une quatrième année consécutive, dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, l'école Henri-Forest organise la Course des couleurs autour du quadrilatère de l'école pour ses 375 élèves le vendredi 6 juin de 8 h 40 à 10 h. L'événement se déroulera dans une ambiance festive et l'objectif est d'accumuler des kilomètres et de sensibiliser les jeunes à adopter de saines habitudes de vie.

Cet événement rassembleur vise à créer un sentiment d'appartenance auprès des familles. Une vingtaine d'enseignants, parents, bénévoles et autres membres de la communauté participeront à l'organisation et assureront le bon déroulement de l'événement. Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle, ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200141 (1257817007) - 8 avril 2024: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 31 mai 2024 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA23 200166 (1237817007) - 1er mai 2023: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA22 200201 (1227817003) - 4 juillet 2022: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Henri-Forest sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivants :

- Prêt de 15 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes);

- Installation d'affiches le 5 juin le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;
- Balais de rue avant l'événement autour du parcours;
- Nettoyage après la course devant le 100, avenue du Trésor-Caché, après l'activité, pour ramasser les débris de poudre colorée.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Henri-Forest (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie).

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 750 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie) de 7 h à 12 h.
Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents qui sera distribué au moins 10 jours avant l'événement (28 mai).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par l'école.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

Le : 2025-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1257817006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 22 mai 2025 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

D'autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 22 mai 2025 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 15:27

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 22 mai 2025 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du mois du sport et de l'activité physique, l'école Notre-Dames-des-Rapides organise une activité pour faire bouger toute l'école en même temps.

En 2025, il s'agit de la deuxième édition. L'activité RAPIDOMÈTRES aura lieu le jeudi 22 mai entre 10 h et 12 h.

Les élèves de l'école et leur famille sont invités à venir marcher ou courir une boucle d'un kilomètre dans la cour de l'école ainsi que dans les rues avoisinantes. Leur défi : atteindre 1 000 km en deux heures. L'école demande l'autorisation de fermer la 36e avenue ainsi qu'une partie de la rue George.

Cet événement rassembleur vise à créer de saines habitudes de vie chez les étudiants de l'école. Une trentaine d'enseignants, parents, bénévoles et autres membres de la communauté participeront à l'organisation et assureront le bon déroulement de l'événement.

Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle, ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200 218 (1248420019) - 27 mai 2024 : Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 30 mai 2024 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Notre-Dame-des-Rapides sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivant :

- Prêt de 12 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes);
- Installation d'affiches le 21 mai le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;

- Balais de rue avant l'événement autour du parcours.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Notre-Dame-des-Rapides située au 8585 Rue George, LaSalle. (36e Avenue et une portion de la rue George, entre la 36e Avenue et la 41e Avenue).

Ce sont 350 personnes élèves et parents qui participeront à cet événement sportif, dans un cadre festif.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 750 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (George et 35e, George et 36e et George et 41e avenue) de 8 h à 13 h.

Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents qui sera distribué au moins 10 jours avant l'événement (12 mai).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par l'école.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

Le : 2025-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1255247003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) à organiser une procession le 18 mai 2025 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa.

D'autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. à organiser une procession le 18 mai 2025 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête du Khalsa.
D'autoriser la fermeture des rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais entre 9 h et 18 h sous la supervision du SPVM avec réouverture graduelle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-26 21:05

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1255247003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) à organiser une procession le 18 mai 2025 dans les rues de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir une procession dimanche 18 mai 2025 dans plusieurs rues et boulevards de l'arrondissement LaSalle pour célébrer la fête de Khalsa.
 Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA24 20 0193 (1248420005) - 6 mai 2024 :** D'autoriser l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar à organiser une procession le 19 mai 2024 pour célébrer la fête du Khalsa; et D'autoriser la fermeture des rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais entre 9h et 17h sous la supervision du SPVM avec réouverture graduelle.
- CA23 20 0120 (1239309009) - 3 avril 2023 :** De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.
- CA22 20 0154 (1229309012) - 2 mai 2022 :** De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.

DESCRIPTION

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) souhaite organiser sa procession annuelle dimanche 18 mai 2025 de 13 h à 17 h pour célébrer la fête de Khalsa.
 Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Plusieurs milliers de personnes participent au grand défilé, très coloré, organisé par l'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) afin de célébrer la fête de Khalsa. Il s'agit d'une procession avec chants religieux, démonstrations d'arts martiaux, parade de chevaux, nourriture punjabi, etc.

Outre les membres de la communauté Sikh de LaSalle et de Montréal, plusieurs visiteurs de l'extérieur viennent participer à cette procession qui souligne le baptême des cinq premières personnes de religion Sikh en 1699.

JUSTIFICATION

L'Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. (Association du Temple Sikh) dépose depuis 1996 au conseil de l'arrondissement de LaSalle une demande pour tenir une procession. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même soutien qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 4 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM assura la sécurité des participants au défilé et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Prévile, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront progressivement rouvertes à la circulation derrière le défilé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs envoie une lettre à tous les riverains de la procession pour les informer de la fermeture des rues et de l'horaire de la procession.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Dérogation autorisée au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2025-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1257817009

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, via sa cantine à l'intérieur du chalet du parc Riverside, du 5 mai au 1er novembre 2025. Et autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à tenir des BBQ lors des matchs du mois d'août 2025.

D'autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, via sa cantine à l'intérieur du chalet du parc Riverside, du 5 mai au 1er novembre 2025; et

D'autoriser L'Association du football mineur de LaSalle, à tenir des BBQ lors des matchs du mois d'août 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 15:27

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, via sa cantine à l'intérieur du chalet du parc Riverside, du 5 mai au 1er novembre 2025. Et autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à tenir des BBQ lors des matchs du mois d'août 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association du football mineur de LaSalle est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir à la communauté l'occasion de jouer au football ou au flag football dans un environnement sécuritaire et convivial pour les jeunes.

L'organisme, reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, opère depuis plusieurs années une cantine avec des produits alimentaires et vend des articles promotionnels à l'effigie du club durant la saison estivale.

Durant la saison des matchs au mois d'août, l'organisme installe également un BBQ à l'extérieur du chalet pour vendre entre autres des hots-dogs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0157 (1257817004) 7 avril 2025: D'autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, au parc Riverside pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025. Tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

CA22 20 0159 (1223630004) 6 juin 2022: D'autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions, et autoriser les dérogations réglementaires requises.

CA21 20 0278 (1219103003) 12 juillet 2021 : D'autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à l'association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club au parc Riverside, du 13 juillet au 15 octobre 2021, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à

l'Association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels au parc Riverside, du 5 mai au 1er novembre. Les heures d'opération de la cantine sont du lundi au jeudi de 18 heures à 21 heures et lors des matchs la fin de semaine les heures varient de 8 h 30 à 22 heures (les matchs commencent au mois d'août).

Le menu de la cantine comprendra notamment du café, des breuvages sans alcool, des hot-dogs, des grilles-cheeses et des déjeuners.

En plus de la cantine, l'organisme va tenir des BBQ durant les matchs au mois d'août.

Afin d'être conforme annuellement, l'organisme devra informer le Service incendie (SIM) de la tenue des BBQ pour la saison, ainsi que de se procurer un permis du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

JUSTIFICATION

La cantine représente une source importante de financement pour l'organisme, pour le renouvellement des vêtements et des équipements (casques, chandails, pantalons, épaulettes). L'organisme prête le matériel aux participants gratuitement, donc les dépenses pour les équipements sont élevés pour l'organisme. De plus, les revenus de la cantine aident pour payer les frais pour la ligue de football, les autobus pour certains matchs, le salaire des arbitres et des thérapeutes.

Enfin, la cantine permet de conserver des frais d'inscriptions bas avec un coût maximum de 450 \$ par joueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation du conseil d'arrondissement, l'organisme ne pourra tenir son kiosque de vente et bénéficier de cette source de financement importante pour maintenir les tarifs d'inscriptions, au plus bas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

Le : 2025-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1255459022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel deux camions de rue seront présents, le 13 juin 2025 de 16 h à 20 h.

D'autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel deux camions de rue seront présents, le 13 juin 2025 de 16 h à 20 h.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-28 12:51

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Children's World Academy à tenir un événement pendant lequel deux camions de rue seront présents, le 13 juin 2025 de 16 h à 20 h.

CONTENU**CONTEXTE**

L'école Children's World Academy demande l'autorisation d'organiser un événement dans lequel il y aura la présence de deux camions de rue sur le terrain du 2241, rue Ménard. L'événement aura lieu le 13 juin 2025 de 16 h à 20 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0242 (1242484024) - 3 juin 2024 : D'autoriser l'école Children's world Academy à organiser une activité de collecte de fonds le 14 juin de 16 h à 20 h; et D'autoriser les dérogations nécessaires à la présence d'au plus quatre camions de rue lors de l'événement.
CA23 20 0117 (1237817006) - 3 avril 2023 : D'autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir une marche pour les soins palliatifs le 7 mai 2023 et de permettre la présence d'un camion de rue pour la vente de crème glacée.

DESCRIPTION

L'événement permettra de réunir les parents, les enfants et la communauté. Deux camions de rue (Crème Dodo - Vroom Café et Nomad Hambourgeois) et un kiosque de nourriture de Jam Jerk, Villa Toscana et Redi Pizza seront présents lors de l'événement. Les enfants pourront profiter de jeux et de maquillage et une vente d'uniformes usagés aura lieu.

JUSTIFICATION

Une autorisation du conseil est requise afin de permettre la présence de camions de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1257817010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Nouvelle École Secondaire à tenir un Triathlon et une Course des couleurs dans les rues Ducas, Jean-Chevalier et Baxter ainsi qu'au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) le 28 mai 2025.

D'autoriser la Nouvelle École Secondaire à tenir un Triathlon et une Course des couleurs dans les rues Ducas, Jean-Chevalier et Baxter ainsi qu'au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) le 28 mai 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-05-01 11:29

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1257817010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Nouvelle École Secondaire à tenir un Triathlon et une Course des couleurs dans les rues Ducas, Jean-Chevalier et Baxter ainsi qu'au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) le 28 mai 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

La Nouvelle École Secondaire de LaSalle organise une journée sportive avec deux événements le 28 mai prochain entre 9h et 15h.
Pour les plus sportifs, ce sont environ 80 élèves qui prendront part en matinée au tout premier Triathlon (nage, course, vélo) de la Nouvelle École Secondaire et en après-midi une Course des couleurs sera organisée pour les 860 élèves de l'école.

Ces activités sportives se dérouleront, sur la rue Jean-Chevalier, sur la rue Ducas, la rue Baxter, dans le parc Angrignon et à l'Aquadôme, pour la partie natation du triathlon scolaire.

Afin d'assurer le bon déroulement, une autorisation de tenir le triathlon et la course des couleurs est demandée à l'arrondissement de LaSalle, ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir et bouger à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, la Nouvelle École secondaire sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivants :

- Prêt de barrières (voir le plan du parcours de la course dans les pièces jointes);
- Installation d'affiches le 27 mai, le long du parcours, indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;
- Balais de rue avant l'événement autour du parcours;
- Nettoyage après la course pour ramasser les débris de poudre colorée.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues près de la Nouvelle École Secondaire de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et les initiatives des écoles, pour faire bouger les jeunes davantage.

L'arrondissement souhaite également faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 750 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues Ducas (entre la rue Leclerc et Jean-Chevalier), Jean Chevalier (entre la rue Ducas jusqu'à l'entrée du parc Angrignon), Baxter (à l'intersection de la rue Jean-Chevalier) de 8 h à 15 h.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents qui sera distribué au moins 10 jours avant l'événement (18 mai 2025).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-24

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1254361001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 30 986,37 \$ en capital et tout solde dû réclamée à 9181-5712 Québec inc. dans le cadre du projet Bois-des-Caryers, recouvrement pour la réfection de coupe et raccordement d'égout, compte 80-164374-1 exercice 2013 mod 01 (17 400,00 \$) / et pour les honoraires professionnels et surveillances internes, compte 80-164374-1 exercice 2014 mod 01 (13 586,37 \$) / Imputation: Arrondissement LaSalle

Nous recommandons d'approuver la radiation de la somme de 30 986,37 \$, soit, 17 400,00 \$ du compte 80-164374-1 exercice 2013 mod 01 et 13 586,37 \$ du compte 80-164374-1 exercice 2014 mod 01.

imputation radiation (simon): arrondissement LaSalle
imputation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
montant à radier: 30 986,37 \$ en capital et tout solde dû, soit, 17 400,00 \$ du compte 80-164374-1 exercice 2013 mod 01 et 13 586,37 \$ du compte 80-164374-1 exercice 2014 mod 01.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-19 14:18

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1254361001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 30 986,37 \$ en capital et tout solde dû réclamée à 9181-5712 Québec inc. dans le cadre du projet Bois-des-Caryers, recouvrement pour la réfection de coupe et raccordement d'égout, compte 80-164374-1 exercice 2013 mod 01 (17 400,00 \$) / et pour les honoraires professionnels et surveillances internes, compte 80-164374-1 exercice 2014 mod 01 (13 586,37 \$) / Imputation: Arrondissement LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des finances nous a mandatés pour recouvrer de 9181-5712 Québec inc. la somme de 30 986,37 \$, somme correspondant aux frais suivants en relation avec le projet Bois-des-Caryers dans l'arrondissement LaSalle :

* Pour la réfection de coupe et raccordement d'égout, compte 80-164374-1 exercice 2013 mod 01 (17 400,00 \$) - N/D 13-0003347, jugement en faveur de la Ville de Montréal obtenu le 1er décembre 2015.

* Et pour les honoraires professionnels et surveillances internes, compte 80-164374-1 exercice 2014 mod 01 (13 586,37 \$) - N/D 15--001467, jugement en faveur de la Ville de Montréal obtenu le 2 février 2016.

Dans les deux cas, nous avons entrepris des procédures judiciaires, obtenu des jugements et tenté l'exécution de jugement contre 9181-5712 Québec inc. mais les efforts sont demeurés sans résultat concluant puisque cette dernière ne fait plus affaire et ne possède plus aucun actif.

Compte tenu de la situation, nous recommandons d'approuver la radiation du compte 80-164374-1 exercice 2013 mod 01 (17 400,00 \$) et du compte 80-164374-1 exercice 2014 mod 01 (13 586,37 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

imputation radiation (simon): arrondissement LaSalle
imputation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
montant à radier: 30 986,37 \$ en capital et tout solde dû au compte 80-164374-1 exercice
2013 mod 01 (17 400,00 \$), exercice 2014 mod 01 (13 586,37 \$)

MONTRÉAL 2030

S.O. Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en lien avec la Division des relations de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des
informations financières (Claudine UWAMARIYA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle ALLAIRE
Analyste en droit

ENDOSSÉ PAR

Paule BIRON
Avocate et chef de division

Le : 2025-03-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe par intérim

Approuvé le : 2025-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe par intérim

Approuvé le : 2025-03-18



Dossier # : 1259546002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 108 989,82 \$ en capital et tout solde dû pour des coûts de surveillance des travaux de construction et frais de laboratoire (projet Bo-Bois, LaSalle), compte 80-234991-1, exercice 2019 mod 01 à 04.

Il est recommandé :

1. de radier des livres de la Ville la somme de 108 989,82 \$ en capital et tout solde dû pour des coûts de surveillance des travaux de construction et frais de laboratoire (projet Bo-Bois, LaSalle), compte 80-234991-1, exercice 2019 mod 01 à 04.
2. d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 18:09

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1259546002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 108 989,82 \$ en capital et tout solde dû pour des coûts de surveillance des travaux de construction et frais de laboratoire (projet Bo-Bois, LaSalle), compte 80-234991-1, exercice 2019 mod 01 à 04.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 décembre 2020, la Ville de Montréal a intenté des procédures judiciaires contre Les Tours Utopia inc. (ci-après « Défenderesse ») dans le but de recouvrer la somme de 124 782,26 \$ en capital, laquelle correspond au coût des travaux assumés et/ou réalisés par la Ville dans le cadre de deux projets de développement résidentiel de la Défenderesse situés dans l'arrondissement LaSalle, nommément les projets Bo-Bois et Bois-des-Caryers. Pour le projet Bo-Bois, la Ville réclame la somme de 108 989,82 \$ pour les coûts de surveillance de travaux de construction et de frais de laboratoire. Pour le projet Bois-des-Caryers, la somme de 15 717,44 \$ est réclamée pour les coûts des travaux d'apport de terre de culture, d'ensemencement et d'engazonnement des rues Bois-des-Caryers et André-Merlot.

Le 27 janvier 2021, la Demande introductive d'instance a été signifiée à la Défenderesse. Le 15 décembre 2021, une Demande introductive d'instance modifiée a été notifiée à la Défenderesse, laquelle visait à diminuer le montant réclamé à 15 717,44 \$ en raison de l'annulation à venir, tel qu'indiqué par l'arrondissement, des factures du projet Bo-Bois totalisant la somme de 108 989,82 \$. En effet, les travaux pour lesquels cette somme était réclamée étaient couverts par une garantie déjà déposée par la Défenderesse dans le cadre du projet Bo-Bois.

Le 1^{er} novembre 2023, en raison, notamment, des frais inhérents à la tenue d'un procès et de l'insolvabilité de la Défenderesse, les sommes réclamées dans le projet Bois-des-Caryers, soit 15 717,44 \$, ont été radiées (GDD 2239546043). Le 2 novembre 2023, la Ville s'est conséquemment désistée de son recours à l'encontre de la Défenderesse.

C.Q. : 500-22-270901-229
 N/D. : 19-003244
 Imputation : Arr. Lasalle

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Radier des livres de la Ville la somme de 108 989,82 \$ en capital et tout solde dû pour des coûts de surveillance des travaux de construction et frais de laboratoire (projet Bo-Bois, LaSalle), compte 80-234991-1, exercice 2019 mod 01 à 04.

JUSTIFICATION

En date des présentes, il appert que les factures du projet Bo-Bois totalisant la somme de 108 989,82 \$ n'ont pas été annulées, et ce, malgré la confirmation écrite à cet effet reçue le 26 novembre 2021 de la directrice des travaux publics de l'arrondissement (de l'époque). Considérant ce qui précède et le délai s'étant écoulé, nous recommandons d'approuver la radiation du solde, soit de la somme de 108 989,82 \$ en capital ainsi que de tout solde dû au compte 80-234991-1, exercice 2019 (mod 01 à 04).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites à l'intervention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières (Claudine UWAMARIYA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine CHAUSSÉ
avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-20

Paule BIRON
Avocate et chef de division responsabilité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe par intérim

Approuvé le : 2025-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe par intérim

Approuvé le : 2025-03-26



Dossier # : 1253035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 21 avril 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2025.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 21 avril 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-27 18:02

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1253035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 21 avril 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0161 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 février au 19 mars 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Février 2025

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 21 avril 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2025 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1252484013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-2 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C02-07.

De déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-2 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C02-07.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-25 09:28

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1252484013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-2 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C02-07.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2025, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le règlement 2098-LAS-208-2 Règlement modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation des ures Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C02-07.
Ce règlement est soumis à la tenue d'un scrutin référendaire afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0173 (Addenda 1255459064) - Adoption - Règlement 2098-LAS-208-2 - revitalisation commerciale dans Ile Village des Rapides - zone C02-07

DESCRIPTION

La procédure de demande de scrutin référendaire a eu lieu le 24 avril 2025 et aucune demande n'a été reçue.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-25

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1252484012

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-1 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C01-12.

De déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-1 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C01-12.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-25 09:27

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1252484012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 2098-LAS-208-1 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C01-12.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du 7 avril 2025, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le règlement numéro 2098-LAS-208-1 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C01-12.

Ce règlement est soumis à la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0172 - (Addenda 1255459064) - Adoption - Règlement 2098-LAS-208-1 - revitalisation commerciale dans le Village des Rapides - zone C01-12

DESCRIPTION

La procédure de demande de scrutin référendaire a eu lieu le 24 avril 2025 et aucune demande n'a été reçue.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe

Le : 2025-04-25



Dossier # : 1252484015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 avril 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0174 (PP-36) visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et à définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 avril 2025 portant sur le premier projet de résolution CA24 20 0174 (PP-36) visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et à définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-25 13:02

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1252484015****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 avril 2025 portant sur le premier projet de résolution CA25 20 0174 (PP-36) visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et à définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du projet de résolution portant le numéro CA24 20 0174 (PP-36) exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 23 avril 2025.

Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0422 - (1242484040) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 septembre 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-34.

CA24 20 0288 - (1242484033) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 3 juillet 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-32.

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 23 avril 2025 portant sur le projet de résolution CA24 20 0174 (PP-36) visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe

Le : 2025-04-25



Dossier # : 1255459013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098, puisqu'il :

- respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-05-01 12:03

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1255459013****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le second projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes**Lecture :**

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le premier projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003511084) a été déposée le 2 février 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'autoriser l'aménagement d'un centre opérationnel de l'Agence de mobilité durable à l'intérieur du bâtiment situé sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre).

Le site visé est situé du côté nord de la rue Lapierre, sur un îlot délimité par la rue Cordner et le boulevard Newman. Le site se trouve dans un secteur à dominance industrielle, mais est aussi directement adjacent à un secteur résidentiel qui débute du côté sud de la rue Lapierre.

Le site comprend un bâtiment qui a été construit en 1965. Celui-ci a une hauteur d'un étage et occupe une superficie approximative de 5 524 mètres carrés.

Un PPCMOI s'avère nécessaire pour ce projet puisque les activités prévues pour le centre opérationnel sont assimilables à un usage de la classe « utilité légère u1 » alors que seuls les usages industriels légers sont autorisés dans la zone où se trouve le 2345 rue Lapierre. Des dérogations aussi sont nécessaires afin de permettre la réalisation d'un stationnement intérieur répondant aux besoins de l'AMD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet consiste en l'aménagement d'un centre opérationnel de l'Agence de mobilité durable à l'intérieur d'une partie du bâtiment existant, incluant l'ajout d'un stationnement intérieur au rez-de-chaussée. Le bâtiment visé est actuellement vacant, le projet permettrait donc de revaloriser celui-ci.

Le projet occupera environ 2 448 mètres carrés à l'intérieur du bâtiment et comprendra un espace bureau, une aire de stationnement intérieure de 39 cases destinée aux véhicules de service, et un espace d'entreposage pour l'équipement et le matériel nécessaires aux activités du centre opérationnel. Aucuns travaux mécaniques ne seront réalisés sur les lieux outre des travaux d'entretien légers des véhicules (ex. : remplacement d'essuie-glace, remplissage du réservoir de liquide de lave-glace ou nettoyage des véhicules).

L'accès au stationnement intérieur se fera en convertissant deux quais de chargement existants.

Les activités projetées sont compatibles avec des activités industrielles légères autorisées au sein de la zone où se trouve le site visé. Aucun enjeu de cohabitation avec les établissements voisins n'est anticipé et il demeurera donc possible d'utiliser le reste du bâtiment à des fins industrielles.

Conformité au Plan d'urbanisme

Le projet est localisé dans l'affectation Secteurs d'emplois. Les composantes autorisées dans cette affectation sont l'industrie, les bureaux, les commerces et les équipements collectifs ou institutionnels.

Le projet est donc conforme aux usages prévus dans un secteur d'emplois en vertu au Plan d'urbanisme.

Dérogations

Le projet implique des dérogations au Règlement de zonage 2098 :

- Autoriser l'usage utilité légère u1 dans la zone I12-18;
- Autoriser des normes particulières relatives au stationnement en n'exigeant aucune case de stationnement supplémentaire et en prévoyant des normes réduites pour la largeur des allées de circulation et les dimensions des cases de stationnement;
- Autoriser un espace de remisage des déchets en cour latérale;
- Ne pas exiger d'espace de chargement.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 mars 2025, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 (PPCMOI)* puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 12 mars 2025
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 7 avril 2025
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : avril 2025
4. Assemblée publique de consultation : 23 avril 2025
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 5 mai 2025
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : mai 2025
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 4 juin 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : juin ou juillet 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-03-27



Dossier # : 1255459017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 225, 5e avenue (lot 1 078 360).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003437339), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 225, 5e avenue (lot 1 078 360), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Contribue à l'évolution du milieu ;
- Rehausse la qualité du paysage architectural du Village des Rapides.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 14:53

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 225, 5e avenue (lot 1 078 360).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003437339) a été déposée le 24 juillet 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour un agrandissement du bâtiment principal. Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise une propriété située sur la 5e avenue, entre les rues Centrale et Broadway, au sein du secteur du Village des Rapides. Les travaux assujettis sont ceux d'un agrandissement qui permet l'augmentation de la hauteur du bâtiment principal. Construit en 1941, le bâtiment visé est une habitation unifamiliale (h1) située dans la zone H01-18. Son type architectural associé est la « maison à croupe » de la famille « maison pavillonnaire ». Le bâtiment s'insère au sein d'un triptyque d'habitations voisines du même type architectural. D'ailleurs, le tronçon concerné de la 5e avenue est bordé d'une variété de plusieurs types, mais la majorité font partie de la même famille « maison pavillonnaire ».

Une portion importante des caractéristiques architecturales d'intérêt à maintenir et générales du type « maison à croupe » énumérée à l'annexe F est représentée par le bâtiment visé :

- Volumétrie : étage sous les combles, galerie ou perron et marquise d'entrée, forme de toit à croupe;
- Matériaux : maçonnerie;
- Traitement des façades : fenêtre de part et d'autre de la porte d'entrée, présence de linteau et d'allège, composition généralement symétrique avec entrée centrale, fenêtre centrale à l'étage sur le pignon.

Le projet vise l'agrandissement de l'étage sous les combles par l'ajout de lucarnes à la toiture

de part et d'autre des deux versants pour augmenter la superficie et la hauteur habitable. Le bâtiment d'un étage et demi passerait donc à deux étages avec une hauteur totale approximative de 7,47 mètres (augmentation d'environ 1,81 mètre). Parmi les particularités du projet, notons qu'aucune modification n'est projetée sur le terrain de la propriété et les travaux incluent la reproduction entière de la portion à l'étage de la façade avant (croupe, briques d'argile, fenêtre tripartite centrale, proportions symétriques). Les quatre façades sont entièrement conservées au rez-de-chaussée, incluant la marquise surplombant le balcon avant. Le nouvel étage possède une inclinaison modifiée plus abrupte de la pente de toit existante afin de permettre de se différencier de celle plus horizontale des lucarnes, permettant un volume et une hauteur intérieur plus importants. Cette nouvelle toiture reproduit également la croupe.

Sur la façade avant reproduite à l'étage, la fenêtre centrale est reproduite également, tout comme sa composition tripartite. La lucarne gauche est percée de deux ouvertures et la fenêtre arrière est remplacée par deux fenêtres sans meneau verticales.

Les deux lucarnes sont positionnées en retrait par rapport aux façades avant, arrière et latérale.

Le matériau de revêtement utilisé pour les lucarnes est un revêtement léger : métal du fabricant MAC Metal, Norwood mini, collection inspiration, teinte blanc titane, ou équivalent.

Le matériau de revêtement utilisé pour reproduire les façades du corps principal est un revêtement lourd : brique d'argile du fabricant Belden, modèle *medium range smooth*, finition lisse, format modulaire métrique, teinte brune/argile, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 avril 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Contribue à l'évolution du milieu ;
- Rehausse la qualité du paysage architectural du Village des Rapides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1255459018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur la voie publique du bâtiment sis au 370, 7e avenue (lot 1 079 084).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003467874), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur la voie publique du bâtiment sis au 370, 7e Avenue (lot 1 079 084), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 14:55

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur la voie publique du bâtiment sis au 370, 7e avenue (lot 1 079 084).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003467874) a été déposée le 10 octobre 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur la voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet concerne une propriété située sur la 7^e Avenue, entre la rue Broadway et la rue George. Le bâtiment visé correspond au type architectural « plex modeste », tel qu'indiqué à l'annexe F du Règlement sur les PIIAD visant le Village des Rapides.

Construit en 1946 et situé au sein de la zone H02-25, l'usage exercé dans ce bâtiment de deux (2) étages et d'implantation isolée est l'habitation unifamiliale (h1). Sa façade principale arbore un revêtement en clin de teinte pâle et comporte des ouvertures asymétriques plus ou moins alignées sur des axes verticaux et horizontaux. Elle dispose d'une galerie couverte à laquelle s'ajoutent les marches d'accès au rez-de-chaussée.

Les travaux projetés assujettis à l'approbation des PIIAD visent à :

- Remplacer l'avant-toit du balcon avant;
- Ajouter un parapet décoratif;
- Remplacer le revêtement existant de vinyle blanc par un revêtement de bois d'ingénierie de même couleur.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : bois d'ingénierie, collection Origine du fabricant St-Laurent, largeur de 12 pouces, teinte Glacier, ou équivalent;
- Revêtement léger : aluminium, dimensions sur mesure, teinte noire, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 avril 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1255459019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise située sur une façade donnant sur une voie publique au bâtiment situé au 7726, rue Broadway (lot 1 078 653).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003508523), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise située sur une façade donnant sur une voie publique au bâtiment situé au 7726, rue Broadway (lot 1 078 653), considérant que le projet respecte l'objectif applicable du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Assure l'intégration harmonieuse des accès aux sous-sols et des cours anglaises.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 14:35

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise située sur une façade donnant sur une voie publique au bâtiment situé au 7726, rue Broadway (lot 1 078 653).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (demande 3003508523) a été déposée le 1er février 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'ajout d'une cour anglaise située sur une façade donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont en partie assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment visé est localisé sur un terrain d'angle à l'intersection de la rue Broadway et de la 8^e Avenue. Construit en 1953 et situé au sein de la zone H02-25, l'usage exercé dans ce bâtiment de deux (2) étages et d'implantation jumelée est l'habitation bifamiliale (h2). Doté d'un rez-de-chaussée surélevé et d'un toit plat, le bâtiment d'implantation rectangulaire est recouvert d'un revêtement extérieur de brique d'argile. L'entrée commune est accessible par un escalier menant à un perron, surmonté d'un balcon couvert.

Sa façade principale symétrique est marquée par des fenêtres alignées verticalement et horizontalement, des linteaux et allèges en pierre, un couronnement avec des motifs décoratifs ainsi que des chaînages d'angle. La cour avant est gazonnée, délimitée par une clôture, où se trouve une allée piétonne. Le bâtiment est associé au type architectural « plex – escalier intérieur » qui fait partie de la famille du « plex typique ». Parmi les caractéristiques architecturales d'intérêt énumérées à l'annexe F qui sont représentées par l'habitation visée, celle de la cour avant gazonnée avec allée, parfois délimitée par une clôture basse est à maintenir.

Certains des travaux faisant l'objet de la demande de permis de transformation ne sont pas assujettis au Règlement sur les PIIAD (travaux intérieurs d'aménagement d'un logement au

sous-sol). Les travaux assujettis sont localisés en façade avant et visent à :

- Ajouter une cour anglaise : Celle-ci est composée d'une porte d'entrée positionnée sur la façade avant directement sous la porte d'entrée principale du rez-de-chaussée. Un espace donnant accès à cette nouvelle porte est de largeur similaire au balcon du rez-de-chaussée. Depuis cet espace, il est possible d'emprunter un escalier pour regagner le niveau du sol et accéder aux cours avant et latérale.
- Ajouter une allée piétonne : À partir de l'escalier de la cour anglaise, l'allée en pavé donne accès au trottoir bordant la 8e Avenue.
- Planter des arbustes en cours avant : Ces plantations d'une hauteur à maturité de 1,2 m permettent de remplacer les plantations existantes et surtout de réduire la visibilité de la cour anglaise depuis la voie publique.

Le projet respecte l'objectif applicable du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 avril 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte l'objectif applicable du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Assure l'intégration harmonieuse des accès aux sous-sols et des cours anglaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1255459020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise et modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voir publique au bâtiment sis au 342-344, 1re Avenue (lot 1 080 117).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003498854), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise et modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voie publique au bâtiment sis au 342-344, 1re Avenue (lot 1 080 117), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Assure l'intégration harmonieuse des accès aux sous-sols et des cours anglaises.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 14:30

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'ajouter une cour anglaise et modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voir publique au bâtiment sis au 342-344, 1re Avenue (lot 1 080 117).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003498854) a été déposée le 17 décembre 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour ajouter une cour anglaise et modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voie publique. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet concerne une propriété située sur la 1re avenue, entre la rue Broadway la rue Centrale. Construit en 1947 et situé au sein de la zone H01-18, l'usage exercé dans ce bâtiment de deux (2) étages et d'implantation contigüe est l'habitation bifamiliale (h2). Doté d'un rez-de-chaussée surélevé et d'un toit plat, le bâtiment d'implantation rectangulaire est recouvert d'un revêtement extérieur de brique d'argile.

Le rez-de-chaussée est accessible par un escalier menant à un perron, surmonté d'un balcon couvert. Le deuxième étage est accessible par un escalier extérieur, situé en cour avant.

Sa façade principale symétrique, sauf l'escalier allant au deuxième étage, est marquée par des fenêtres alignées verticalement et horizontalement, des allèges et des linteaux avec des motifs décoratifs ainsi que des chaînages d'angle. La cour avant est gazonnée, délimitée par une clôture, où se trouve deux allées piétonnes. Le bâtiment est associé au type architectural « plex – escalier extérieur » qui fait partie de la famille du « plex typique ». Parmi les caractéristiques architecturales d'intérêt énumérées à l'annexe F qui sont représentées par l'habitation visée, celle de la cour avant gazonnée avec allée, parfois délimitée par une clôture basse est à maintenir.

Certains des travaux faisant l'objet de la demande de permis de transformation ne sont pas assujettis au Règlement sur les PIIAD (balcon, garde-corps, ouvertures et margelle). Les travaux assujettis sont localisés en façade principale et visent à :

- Ajouter une cour anglaise : Celle-ci est composée d'une porte d'entrée positionnée sur la façade avant directement sous la porte d'entrée principale du rez-de-chaussée. Un espace donnant accès à cette nouvelle porte est de largeur suffisante pour accéder aux deux fenêtres du sous-sol et d'une profondeur allant jusqu'à six pieds dans la portion la plus imposante. Depuis cet espace, il est possible d'emprunter un escalier droit pour regagner le niveau du sol vers la cour avant. Cet escalier est parallèle à l'escalier extérieur existant donnant accès à l'étage.
- Agrandir verticalement deux fenêtres existantes au niveau du sous-sol;
- Planter des arbustes en cours avant : Ces plantations d'une hauteur à maturité de 0,8 mètre et d'une largeur d'un mètre permettent de réduire la visibilité de la cour anglaise depuis la voie publique.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 avril 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Assure l'intégration harmonieuse des accès aux sous-sols et des cours anglaises

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-04-23



Dossier # : 1256456006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-04-24 14:34

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1256456006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-24

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines